

SEANCE DU 29 MARS 2019

Date de convocation : 15 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf mars 2019 à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CINTRAT, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc CINTRAT, Jean-Paul DUPONT, Claude PERIER, Yvon PERISSERE, Claude BRAY

Etaient absents : David MOUGE, Emmanuel VIALON, Armelle PRINGAULT, Marie-Claude BEAUCOUSIN

Pouvoir : Marie-Claude BEAUCOUSIN à Jean-Paul DUPONT, Armelle PRINGAULT à Jean-Luc CINTRAT, David MOUGE à Claude PERIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif est présenté par Monsieur Jean-Luc CINTRAT, Président. Celui-ci est adopté sous la présidence de Monsieur Claude BRAY.

Dépenses de fonctionnement : 116 351.66 €

Recettes de fonctionnement : 127 251.99 €

Résultat reporté 2017 : 153 629.59 €

Dépenses d'investissement : 96 948.00 €

Recettes d'investissement : 36 202.14 €

Résultat reporté 2017 : 139 173.11 €

Affectation de résultat : 164 529.92 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide, **d'approuver** le compte de gestion 2018, établi par Monsieur RUFFE, trésorier municipal

D'approuver le compte administratif 2018, dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2018

D'affecter au budget les résultats de l'exercice 2018.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal procède au vote des taux d'imposition qui restent inchangés :

- Taxe d'habitation : 7,90%
- Taxe foncière (bâti) : 19,08%
- Taxe foncière (non bâti) : 51,14 %

La séance est levée à 22h30